0 1 22 22 6 dodis.ch/62966

Londres, le 17 juillet 1946.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Une conversation téléphonique avec ma femme à Valavran ce matin me confirme, d'après une lettre de M. Secrétan, l'affligeante nouvelle de votre indisposition. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je la déplore, pour des raisons tant personnelles que nationales, et combien j'espère que votre convalescence sera rapide, facile et complète.

J'apprends aussi par la même voie votre désir que je me rende à Montréal et éventuellement à New-York cet automne. Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous en assurer avant mon récent départ de Genève, mes préférences personnelles et mes intérêts professionnels me font souhaiter de retrouver bientôt la possibilité de reprendre sans entrave mon travail universitaire, mais je reste bien entendu à votre entière disposition pour des missions temporaires à l'étranger tant que vous aurez besoin de ma collaboration. Vu l'incertitude de la situation générale et mon ignorance des intentions finales du Conseil Fédéral au sujet de notre représentation à New-York, je pense que vous serez d'accord d'ajourner toute décision définitive au sujet de la Conférence Internationale du Travail et notamment de l'Assemblée des N.U.

Pour le moment, je m'en tiens donc à ce que je viens de dire, en y ajoutant seulement l'assurance

Monsieur le Conseiller Fédéral PETITPIERRE, Chef du Département Politique Fédéral,

Berne.



réitérée de ma vive satisfaction et de ma cordiale gratitude pour la confiance que vous voulez bien me témoigner et dont vos nouvelles suggestions comportent une preuve de plus à laquelle je suis on ne peut plus sensible. Mon rapide passage à Montréal et à Londres m'a valu quelques informations et quelques impressions dont ces lignes ont pour objet principal de vous rendre compte, à vous ou à ceux qui, en votre absence, assureront la gestion de nos affaires extérieures.

A Montréal, de longues conversations avec mon vieil ami Phelan, qui fait toujours fonction de directeur du B.I.T. et dont il paraît probable qu'il sera prochainement et enfin titularisé en cette qualité, ont été extrêmement rassurantes quant à la perspective du retour à Genève de ses services. Tout d'abord lui-même, et ses collaborateurs presque unanimes, souhaitent ardemment ce retour tant parce qu'ils se trouvaient beaucoup mieux à Genève qu'à Montréal, que parce que le travail de l'O.I.T. souffre sérieusement de son existence itinérante et des pertes de temps inévitables qui en résultent. En second lieu. le Conseil d'administration du B.I.T. paraît, dans sa majorité prépondérante, acquis à l'idée du retour. Les seuls opposants seraient le Canada qui regretterait, assez mollement du reste, de perdre une institution internationale dont il n'avait pas particulièrement souhaité la venue mais dont le départ pourrait sembler contraire à son prestige : l'Australie qui n'a pas renoncé à l'espoir que le siège définitif des N.U. soit fixé à San Francisco : et les Etats-Unis dont le représentant n'a pu se prononcer vu les divergences d'opinions qui existeraient à Washington et l'absence de toute autorité qui commanderait là-bas. Malgré ces réserves, M. Phelan ne doute pas sérieusement de la décision finale. La Conférence du Travail doit se réunir à Genève en 1947, le Conseil d'administration doit la précéder de quelques

semaines et le Secrétariat doit s'y rendre d'ici là par petits paquets.

Cette affaire paraît donc en très bonne voie, ce dont je me suis naturellement très vivement félicité. Je ne crois pas que nous ayons autre chose à entreprendre à ce propos, qu'à encourager les autorités genevoises à tout faire pour accroître les possibilités de logements au bord du Léman, question au sujet de laquelle des bruits assez alarmants commencent à courir à Montréal et que je me suis efforcé de combattre de mon mieux.

De M. Phelan aussi, j'ai eu des récits impressionnants relatifs à l'incurie qui sévirait au Secrétariat des N.U. à New-York et du mécontentement très général qui règnerait parmi ses membres et aussi à leur sujet parmi les délégués gouvernementaux. Les conditions de logement - lieux de réunions des conseils, sièges des services administratifs, séjour à l'hôtel des délégués et résidence du personnel - seraient toutes également difficiles et même irritantes au point que le désir de changement serait presque unanime et fort impérieux. Cette circonstance aussi joue en faveur de Genève comme siège au moins provisoire des organismes internationaux et elle explique les coups répétés et de plus en plus impatients qu'on frappe aux portes de l'Helvétie.

Il est bien possible que M. Phelan, comme chef responsable d'une institution qui a toujours été rivale de la défunte Société des Nations, tende à reporter sur les héritiers de celle-ci une part de la critique assez malveillante dont elle a toujours fait l'objet dans les milieux du B.I.T. Les exemples de désordre et d'incompétence administrative qui, tirés de l'expérience récente de négociations entre le B.I.T. et les N.U., étaient cependant

assez nombreux et assez précis pour confirmer ce que j'ai pu apprendre par ailleurs à ce sujet.

En rentrant de Montréal, je me suis arrêté quelques jours à Londres. Le but principal de cette escale était le désir de M. Philip Noel Baker de me voir, désir que M. Ruegger avait bien voulu me transmettre par l'obligeant intermédiaire de votre Département. A un déjeûner tout à fait intime, prié par notre Ministre dans son appartement du Dorchester hier, M. Baker qui, malgré ses fonctions très absorbantes, s'y est attardé jusque vers 4 heures de l'après-midi, nous a exposé, à notre Ministre et à moi-même, ses vues et ses voeux relatifs à Genève.

Pour en apprécier la portée, il faut savoir qu'en cette matière, l'esprit de M. Baker est dominé par deux positions maîtresses: son attachement à la Suisse et à Genève et son dévouement vraiment fanatique à la cause de la paix et de l'organisation internationale. D'origine Quaker - M. Baker avait tenu à servir dans les ambulances du front pendant la première guerre mondiale pour faire la preuve à la fois de son pacifisme et de son courage - . il a consacré une partie importante de sa vie publique au service desintéressé de la Société des Nations, con seulement il aime la paix comme tout homme de coeur, mais il y croit avec une foi vraiment religieuse. Ainsi il n'a pas craint, au cours de notre conversation d'hier et pour répondre à notre défense de la neutralité suisse, de déclarer que dans les milieux britanniques, on entendait "qu'il n'y aurait plus désormais de guerre". Il n'est peut-être pas inutile aussi de rappeler que M. Baker, fils de libéral est, par ses convictions personnelles travaillistes ardentes, par sa culture - ancien élève de Cambridge et Professeur à la "London School of Economics" et par sa naissance, un ornement du parti au pouvoir en

Grande-Bretagne plus qu'un de ses piliers. Il jouit de l'estime de tous. Même dans les milieux syndicalistes on écoute sans doute ses avis. Mais ce n'est pas lui qui arrête les lignes définitives de la politique extérieure britannique, même dans le domaine des N.U. qui est plus proprement le sien mais où il reste pour les affaires les plus importantes le collaborateur subordonné de M. Bevin.

C'est en tenant compte de ces diverses considérations qu'il faut lire la dépêche que vous avez reçue au sujet de notre conversation avec le Ministre d'Etat, ainsi que les détails complémentaires que voici :

M. Baker nous a informés que le secrétaire général des N.U., à l'occasion de sa prochaine visite à Berne, tendra probablement à obtenir du Gouvernement Fédéral l'assurance formelle que la présence et l'activité du Conseil de Sécurité et de sa Commission Militaire sur territoire suisse ne soulèvera aucune difficulté, ainsi que le communiqué de presse qui lui a été remis par M. Gygax à New-York le lui faisait prévoir. M. Baker a laissé entendre que le Gouvernement Fédéral recevrait peut-être aussi, dans une quinzaine de jours, une communication dans le même sens du Gouvernement britannique.

Sans vouloir préjuger la réponse de Berne, M. Ruegger et moi avons représenté à M. Baker combien il serait facheux, à un moment où notre pays était animé des sentiments les plus bienveillants à l'égard de l'organisation nouvelle et désireux de contribuer utilement à sa tâche de collaboration internationale en lui offrant toutes facilités à Genève, d'insister sur la prompte et définitive solution d'une question particulièrement délicate. Accueillir le Conseil de Sécurité et surtout ses très actifs organes militaires avant même que la Suisse n'ait pu arrêter son

attitude à l'égard des N.U., ce serait risquer d'éveiller en Suisse des inquiétudes et des susceptibilités populaires au sujet de notre neutralité. M. Baker, qui évidemment avait suivi l'affaire de près d'après les rapports de la Légation Britannique à Berne, répliqua que la publication du communiqué susmentionné n'avait provoqué aucune réaction critique en Suisse. Il ajouta que la Société des Nations aussi avait eu à son service des organes consultatifs militaires et que des questions comme celle de la Mandchourie et de l'Ethiopie s'étaient traitées à Genève par le Conseil et par l'Assemblée sans soulever de difficultés helvétiques.

A cela je répondis que les organes militaires de la S.d.N. avaient été chargés de préparer le désarmement et non pas des interventions militaires, et surtout que la Suisse, assurée de bénéficier de sa neutralité comme membre de la S.d.N., était de ce fait dans une toute autre position vis-à-vis des organes de celle-ci, qu'elle ne le serait demain à l'égard du Conseil de Sécurité et des Conseillers Militaires d'une organisation internationale à laquelle elle était pour le moment étrangère. Le Gouvernement Fédéral avait à plusieurs reprises marqué son double désir de participer aux activités des N.U. et de sauvegarder sa neutralité. Lui demander par avance une décision qui apparaîtrait peut-être difficilement compatible avec cette neutralité, ce serait à coup sûr l'embarrasser et rendre plus difficile l'établissement de rapports définitifs entre la Suisse et les N.U. Ne pourrait-on donc pas tout au moins ajourner cette question, la seule vraiment difficile posée par le retour à Genève des organismes internationaux, et affecter en attendant le Palais des Nations à l'usage des

nombreux autres organes des N.U. et notamment du Conseil Economique et Social, de ses Commissions et de ses Sous-Comités et de l'établissement, à Genève, des services administratifs correspondents? Là-dessus M. Baker, dont on se souvient qu'il avait été le principal champion de Genève dans les débats de Londres de l'été dernier, insista sur le fait que toutes les activités des N.U. devaient avoir, à côté de leur foyer principal aux Etats-Unis, un même siège européen. Le secrétaire général devrait avoir toutes ses archives à double, de façon à pouvoir réunir des conférences avec le personnel nécessaire à l'un des deux sièges à son choix. Mais pour que cela soit réalisable, les N.U. devraient pouvoir être aussi pleinement chez elles à l'un des deux sièges qu'à l'autre. Cela pourrait entraîner l'édification de nouveaux bâtiments à Genève, l'élargissement et l'internationalisation complète d'un territoire neutralisé qui pourrait embrasser une zone dans le pays de Gex aussi bien que les parcs genevois, etc., etc.

Porté par son idéalisme vers de telles perspectives d'avenir, M. Baker ne parlait évidemment plus qu'en
son nom personnel. Il est peut-être à propos de noter
cependant que, non seulement lui, mais aussi M. Phelan à
Montréal et M. Wynant, avec qui j'ai eu le plaisir inattendu
de faire en avion le voyage de Montréal à Londres, sont
tous trois spontanément revenus sur cette idée d'un territoire franco-suisse à céder en toute souveraineté aux N.U.,
dont il avait déjà été question il y a plus d'un an.

C'est après avoir développé des vues fort ambitieuses sur l'organisation internationale future que M. Baker en est arrivé à remarquer que si la Suisse ne pouvait se prêter à leur réalisation, il y aurait peut-être lieu de chercher un siège européen en Belgique, au Luxembourg ou ailleurs.

Désireux de ne pas irriter notre interlocuteur, M. Ruegger et moi nous n'avons pas discuté ces suggestions, sauf pour laisser entendre que chaque jour suffit à sa peine et que nous n'avions pour le moment qu'à chercher la conciliation entre les désirs des N.U. et les possibilités politiques et morales de notre pays. Même la question délicate d'une activité proprement militaire que les N.U. pouvaient songer à exercer à Genève, serait peut-être une solution plus facile le jour où notre pays serait devenu l'une d'elles au bénéfice d'un statut spécial. A ce propos, je n'ai pas pu m'empêcher d'observer qu'en attendant l'internationalisation et la neutralisation d'un territoire spécial au profit des N.U., la neutralité helvétique ne s'était pas avérée trop contraire aux intérêts internationaux puisqu'elle avait valu aux N.U. de ne pas avoir trouvé en ruines les bâtiments de la S.d.N. dont elles venaient d'hériter.

Notre conversation avec le Ministre d'Etat britannique s'est pour suivie très animée pendant plus de deux heures et je n'ai pu en indiquer ici que la substance essentielle; elle s'est terminée en toute cordialité réciproque, mais sans conclusions précises. Nous avons cherché à donner à M. Baker l'impression qu'il serait difficile et peut-être dangereux de vouloir trancher d'emblée, à sa satisfaction entière, la question qui le préoccupait surtout. Provoquer des embarras en Suisse à propos de l'établissement à Genève d'actifs organes militaires internationaux, nous paraissait en ce moment inopportun et peut-être de nature à compromettre à l'avenir des intérêts beaucoup plus importants que ceux qu'il s'agissait de sauvegarder aujourd'hui. A une époque où M. Baker reconnaissait lui-même, comme il l'avait fait tout à fait spontanément au cours de notre entretien, qu'il était

possible que les Soviets puissent se séparer des N.U., tout ce qui touchait à la neutralité militaire de notre pays situé aux abords immédiats du réseau de fer, et à cheval sur les principaux cols des Alpes, seci était de nature à préoccuper gravement ceux qui en avaient depuis des siècles la garde.

J'espère que nos propos ont pu faire réfléchir M. Baker, mais rien ne nous permet de penser qu'ils l'ont convaincu, ni même sérieusement ébranlé. C'est donc devant une décision grave et qui peut être grosse de conséquences pour notre pays et pour ses rapports avec les N.U. que le Conseil Fédéral se trouvera placé si M. Lie, appuyé peut-être par certains gouvernements, devait exiger une réponse nette et immédiate à la question en apparence, mais en apparence seulement, assez anodine qu'il compte soulever lors de son prochain passage à Genève.

Pour ma part, si je puis me permettre de formuler un avis et un voeu à ce sujet, j'estime qu'il conviendrait d'ajourner tout au moins une réponse affirmative à cette question, tout en cherchant à donner aux N.U. toutes les satisfactions possibles sur les autres points. En même temps, il me paraîtrait opportun d'envisager la remise à M. Lie du mémoire sur la neutralité helvétique que le Conseil Fédéral destine, paraît-il, aux principales chancelleries. J'appuie sans réserve la suggestion dont M. Ruegger est l'auteur à cepropos. Il serait heureux si M. Lie pouvait quitter la Suisse avec une double conviction: celle de notre entier dévouement à la cause pacifique des N.U. et celle de notre attachement fervent et inébranlable à notre neutralité militaire. L'affaire me paraît si

importante qu'elle mériterait, à mon sens, un examen attentif et préalable de notre Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, avec mes voeux réitérés et les plus chaleureux pour votre prompt et complet rétablissement, l'assurance de ma très haute considération et de mes sentiments enternal dévoués.

Nephad